

ASSEMBLÉE ORDINAIRE

23 août 2016

Procès-verbal de la séance du conseil municipal de la Municipalité de Val-des-Lacs, tenue au lieu ordinaire des délibérations le 26 juillet 2016, au 349, chemin Val-des-Lacs à Val-des-Lacs.

Sont présents et forment le quorum requis par l'article 147 C.M. :

Jean François Delisle	maire
Nicola Ranieri	cons. au poste no: 1
Charles Auguste Côté	cons. au poste no: 2
Vacant	cons. au poste no: 3
Marc Gravel	cons. au poste no :4
Sylvain Gauthier	cons. au poste no: 5
Vacant	cons. au poste no: 6

Sylvain Michaudville, secrétaire-trésorier, directeur général

Le maire exerce son droit de vote à moins de mention expresse à l'effet contraire de sa part.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h par monsieur Jean François Delisle, maire.

Mot de bienvenue du maire

Adoption de l'ordre du jour

180-08-2016

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour, il est proposé par monsieur Marc Gravel, conseiller, et résolu à l'unanimité d'accepter l'ordre du jour :

Adoption de l'ordre du jour

1. Administration

1.1 Procès-verbaux

1.1.1 Procès-verbal du 26 juillet 2016

1.2 Communication

1.2.1 Correspondance

1.3 Règlements municipaux

1.3.1 Règlement d'emprunt déversement au lac Quenouille

1.3.2 Code d'éthique et de déontologie des élus

1.3.3 Code d'éthique et de déontologie des employés

1.4 Affaires juridiques

1.4.1 Dossier du 2 chemin Viau

1.4.2 Mandat procureur quai

1.4.3 Frais signification Marie-Lise D'aigle

1.4.4 Élection partielle

2. Ressources financières

2.1 Rapport des dépenses

Paiement par AccesD

2.2 Rapport des salaires

2.3 Transferts de postes

2.4 Terrain chemin de l'Hémisphère-Nord

2.5 Demande Club de cartes

2.6 Congrès FQM

3. Ressources humaines

3.1 Embauche journalier voirie

4. Ressources matérielles et immobilières

ASSEMBLÉE ORDINAIRE

23 août 2016

- 4.1 Vente ancienne unité d'urgence**
 - 5. Sécurité publique**
 - 6. Réseau routier, transport**
 - 6.1 Achat rouleau compacteur**
 - 6.2 Demande d'entretien du lot 13, 29-18**
 - 6.2 Chemins à abandonner**
 - 6.2.1 Chemin Richard**
 - 6.3 Soumission sable et sel**
 - 6.4 demande d'entretien lot 13-29-18**
 - 7. Gestion du territoire et du milieu**
 - 7.1 Demandes de PIIA**
 - 7.1.1 Demande du 110 chemin Laurin - 2**
 - 7.1.2 Demande du 500 chemin de Val-des-Lacs (reporté)**
 - 7.1.3 Demande du 78 chemin Faucon**
 - 7.1.4 Demande du 3615-64-7979 (accès Laurin)**
 - 7.1.5 Demande du 86 chemin Gareau**
 - 7.2 Demandes de dérogation mineure**
 - 7.2.1 Demande du 78 chemin Faucon**
 - 7.2.2 Demande du 17 chemin Colibri**
 - 7.3 Installations septiques:**
 - 7.3.1 Dossier du 338 chemin du Lac-du-Rocher**
 - 7.3.2 Dossier 40 chemin Autoré**
 - 7.5 Procès-verbaux de la RITL**
- 13 avril 2016**
- 8 juin 2016**
- 29 juin 2016**
- 7.7 Entente intermunicipale myriophylle**
- 8. Service à la collectivité**
 - 8.1 Bibliothèque**
 - 8.1.1 Rapport mensuel de juillet**
- Période de questions**
- Levée de l'assemblée**

- 1. Administration**
 - 1.1 Procès-verbaux**
 - 1.1.1 Procès-verbal du 26 juillet 2016**

181-08-2016

Il est proposé par monsieur Marc Gravel, conseiller, et résolu à l'unanimité, d'accepter le procès-verbal du 26 juillet 2016.

- 1.2 Communication**
 - 1.2.1 Correspondance**
 - 1.2.1.1 Demande Sarah-Ann Gosselin**

182-08-2016

Il est proposé par monsieur Marc Gravel, conseiller, et résolu à l'unanimité de refuser l'offre de disposer du terrain contigu au terrain portant le numéro de bâtiment 240, chemin de Val-des-Lacs.

ASSEMBLÉE ORDINAIRE
23 août 2016

1.2.1.2 Demande monsieur Robert Larocque

183-08-2016

Il est proposé par monsieur Sylvain Gauthier, conseiller, et résolu à l'unanimité de permettre à Monsieur Robert Larocque, propriétaire du 10 chemin Lapointe, de maintenir sa clôture sur le chemin Lapointe sans possibilité de construire un muret.

La Municipalité de Val-des-Lacs ne sera pas responsable des dommages causés à la clôture.

1.3 Règlements municipaux

184-08-2016

1.3.1 Règlement d'emprunt déversement au lac Quenouille

CONSIDÉRANT un projet de règlement numéro 442-16 visant à permettre de renflouer le fonds général suite aux dépenses reliées aux mesures d'urgence du 27 avril 2016;

CONSIDÉRANT l'avis de motion en date du 26 juillet 2016;

CONSIDÉRANT le résumé du règlement par le secrétaire-trésorier lors de la présente assemblée;

Il est proposé par monsieur Sylvain Gauthier, conseiller, et résolu à l'unanimité d'adopter le règlement numéro 442-16 décrétant un emprunt pour le renflouement au fonds général des dépenses occasionnées par les mesures d'urgence du 27 avril 2016. Que M. Sylvain Michaudville, secrétaire-trésorier soit mandaté pour organiser la tenue du registre.

1.3.2 Code d'éthique et de déontologie des élus

AVIS DE MOTION

Avis de motion est déposé par monsieur Nicola Ranieri qu'un projet de règlement est soumis à la présente assemblée afin d'inclure des dispositions dans le code d'éthique et de déontologie actuel des élus des dispositions visant à ne pas annoncer lors d'activités politiques la réalisation de travaux, la conclusion de contrat ou l'octroi de subvention avant l'obtention d'une décision finale.

Une dispense de lecture est demandée sur production d'un projet de règlement en date des présentes.

185-08-2016

CONSIDÉRANT que les projets de règlements numéros 430-16 et 433-16-01 ont été résumés relativement aux avis de motion par monsieur Nicola Ranieri;

Il est proposé par monsieur Nicola Ranieri, conseiller, et résolu à l'unanimité d'adopter les projets de règlements 430-16 et 433-16-01.

ASSEMBLÉE ORDINAIRE

23 août 2016

1.3.3 Code d'éthique et de déontologie des employés

AVIS DE MOTION

Avis de motion est déposé par monsieur Nicola Ranieri qu'un projet de règlement est soumis à la présente assemblée afin d'inclure des dispositions dans le code d'éthique des employés visant à ne pas annoncer lors d'activités politiques la réalisation de travaux, la conclusion de contrat ou l'octroi de subvention avant l'obtention d'une décision finale.

Une dispense de lecture est demandée sur production d'un projet de règlement en date des présentes.

1.4 Affaires juridiques

1.4.1 Dossier 2, chemin Viau

186-08-2016

Il est proposé par monsieur Nicola Ranieri, conseiller, et résolu à l'unanimité de consulter les intentions des utilisateurs du 2 chemin Viau, pour s'assurer de la bonne exploitation de ce commerce.

1.4.2 Mandat procureur quai 131, chemin Graham

187-08-2016

Il est proposé par monsieur Sylvain Gauthier, conseiller, et résolu à l'unanimité de retenir les services de Me Stéphanie Provost, avocate relativement à la présence d'un quai non conforme à la réglementation au 31 chemin Graham.

Me Stéphanie Provost étant autorisée à tenter les procédures nécessaires afin que le propriétaire se conforme à la réglementation.

1.4.3 Frais signification Marie-Lise D'Aigle

187a-08-2016

Il est proposé par monsieur Charles Auguste-Côté, conseiller et résolu à la majorité, monsieur Nicola Ranieri s'abstenant de voter par conflit d'intérêt, de payer les frais de signification d'une lettre de Madame Marie-Lise D'Aigle à Madame Fatima Hamadi daté du 30 juin 2016.

1.4.4 Élection partielle

Le président d'élection, Sylvain Michaudville, avise l'assemblée que le jour scrutin pour combler les postes de conseillers 3 et 6 est fixé au 20 novembre 2016.

2. Ressources financières

2.1 Rapport des dépenses

188-08-2016

Il est proposé par monsieur Nicola Ranieri, conseiller, et résolu à l'unanimité d'accepter l'émission des chèques n°7524 à n°7607 pour les déboursés du mois de juillet 2016, pour un montant de 139 238.47 \$;

ASSEMBLÉE ORDINAIRE

23 août 2016

Les paiements par internet incluant les retraits directs du 1er juillet 2016 au 31 juillet 2016 pour un montant de 34 521.91 \$;

Pour un total de déboursés pour le mois de juillet 2016 de 173 760.38 \$.

2.2 Rapport des salaires

189-08-2016

Il est proposé par monsieur Nicola Ranieri, conseiller, et résolu à l'unanimité d'accepter le rapport des salaires bruts du mois de juillet 2016 au montant de 73 060.01 \$ pour un montant net de 55 890.56 \$.

2.3 Transferts de postes

190-08-2016

Il est proposé par monsieur Nicola Ranieri, conseiller, et résolu à l'unanimité d'accepter les transferts de postes numéro 2016-18;-19 et 2016-23 à 2016-28 pour un total de 34 300\$.

2.4 Terrain chemin de l'Hémisphère-Nord

191-08-2016

CONSIDÉRANT la résolution 112-05-2016;

CONSIÉRANT QUE les parties ont négocié pour convenir du paiement des taxes de vente relativement à cette vente;

Il est proposé par monsieur Sylvain Gauthier conseiller et résolu à l'unanimité de partager le montant des taxes de vente en parts égales entre le vendeur et l'acheteur.

2.5 Demande Club de cartes (6 tables)

192-08-2016

CONSIDÉRANT la résolution 165-07-2016;

Il est proposé par monsieur Nicola Ranieri, conseiller, et résolu à l'unanimité de faire un don de 265 \$ supplémentaire pour la fabrication de table de cartes.

2.6 Congrès FQM

193-08-2016

Il est proposé par monsieur Marc Gravel, conseiller, et résolu à l'unanimité d'inscrire le maire et sa conjointe au congrès de la Fédération Québécoise des municipalités à Québec pour un montant de 820 \$ taxes en sus en plus des frais de séjour pour un montant de 904 \$ taxes en sus.

ASSEMBLÉE ORDINAIRE
23 août 2016

3. Ressources humaines

3.1 Embauche journalier

194-03-2016

Il est proposé par monsieur Marc Gravel, conseiller, et résolu à l'unanimité d'engager à l'essai monsieur François Saint-Jean, à titre de journalier à l'échelon numéro 2 pour 2016.

Lorsqu'il sera devenu un employé régulier, monsieur Saint-Jean aura le salaire de journalier à l'échelon numéro 3 pour 2017.

4. Ressources matérielles et immobilières

4.1 Vente ancienne unité d'urgence

195-08-2016

Il est proposé par monsieur Marc Gravel, conseiller, et résolu à l'unanimité de disposer auprès d'un ferrailleur de l'ancienne unité d'urgence INTER 40S 1992 suite à l'acquisition d'un nouveau véhicule d'urgence.

5. Sécurité publique

Aucun sujet sous cette rubrique.

6. Réseau routier, transport

6.1 Achat d'un rouleau compacteur

196-08-2016

CONSIDÉRANT la soumission de Équipement PSA pour l'acquisition d'un rouleau compacteur avec tambour de 36 pouces (article AR14H) au montant de 18 500\$ plus taxes;

Il est proposé par monsieur Marc Gravel, conseiller et résolu à l'unanimité d'accepter l'offre de service de Équipement PSA au montant de 18 500 \$ taxes en sus.

Monsieur Sylvain Michaudville, directeur général, est autorisé à signer tous les documents pour acquérir le véhicule et obtenir l'immatriculation.

197-08-2016

Il est proposé par monsieur Marc Gravel, conseiller, et résolu à l'unanimité de financer le rouleau compacteur visé dans la résolution 196-08-2016 au moyen de financement par l'intermédiaire de Crédit-Bail Spar Inc. dont le crédit-bailleur et les termes sont les suivants :

Crédit-bailleur : MERIDIAN ONECAP

Taux 6.25 % fixe, frais de dossier de 200 \$ taxes en sus, pour un terme de 60 mois.

Que le directeur général, monsieur Sylvain Michaudville, soit autorisé à signer tous les documents nécessaires pour réaliser la présente.

ASSEMBLÉE ORDINAIRE
23 août 2016

6.2 Demande d'entretien du lot 13-29-18

198-08-2016

Il est proposé par monsieur Sylvain Gauthier, conseiller, et résolu à l'unanimité de refuser l'entretien du lot 13-29-18 se rendant au 341 chemin de Val-des-Lacs.

6.2.1 Abandon d'une partie de chemin Richard

199-08-2016

Il est proposé par monsieur Marc Gravel, conseiller, et résolu à l'unanimité d'abandonner une partie du chemin Richard quant à sa désignation comme chemin public et de son entretien. Ce terrain étant plus amplement décrit comme suit, à savoir :

Une partie du lot 14-65 dans le rang 12, Canton Archambault. Borné au nord-est par le chemin de Val-des-Lacs; au Nord-ouest par le lot 14-70, au sud-ouest par le lot 14-74 et au sud-est par le résidu du lot 14-65 et le lot 14-64. Mesurant 12.19 mètres dans ses lignes nord-est et sud-ouest par 63.10 mètres dans ses lignes nord-ouest et sud-est.

6.3 Soumission sable

200-08-2016

Il est proposé par monsieur Marc Gravel, conseiller, et résolu à l'unanimité de faire une soumission de sable et de chlorure pour les chemins d'hiver pour une quantité respective de 3500 tonnes et 200 tonnes.

7. Gestion du territoire et du milieu

7.1 Demande de PIIA

7.1.1 Demande du 110 chemin Laurin

201-08-2016

Considérant qu'une demande PIIA-2016-11 accompagnée de documents a été déposée au mois de juillet 2016 par Sylvain Gagnon ;

Considérant que la demande vise la construction d'un garage attenant au bâtiment principal;

Considérant que le projet affecté par la demande est assujetti au PIIA Pourtour des lacs 412-09 ;

Considérant que les membres du CCU estiment que le projet respecte les objectifs et les critères du PIIA Pourtour des Lacs 412-09 ;

CONSIDÉRANT QUE deux critères ne sont pas respectés à savoir :

Le gabarit et la hauteur du bâtiment devrait respecter l'échelle des bâtiments du milieu d'insertion ;

ASSEMBLÉE ORDINAIRE

23 août 2016

Une large bande de terrain devrait être conservée à l'état naturel entre chaque propriété ;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Marc Gravel et résolu à l'unanimité de refuser la demande telle que présentée dans les documents déposés au mois de juillet par monsieur Sylvain Gagnon.

Le maire demande à Monsieur Sylvain Gagnon de quitter la salle suite à ses propos. Ce dernier refuse.

Le maire demande l'intervention de la Sûreté du Québec

202-08-2016 Il est proposé par monsieur Marc Gravel et résolu à l'unanimité de suspendre l'assemblée. Il est 19 h 50

203-08-2016 Il est proposé par monsieur Marc Gravel et résolu à l'unanimité de reprendre l'assemblée. Il est 20 h 15.

Monsieur le maire expulse monsieur Sylvain Gagnon, en présence des agents de la Sûreté du Québec.

7.1.2 Demande du 500 chemin de Val-des-Lacs

Cette rubrique est reportée.

204-08-2016 **7.1.3 Demande du 78 chemin du Faucon**

Considérant qu'une demande PIIA-2016-14 accompagnée de documents a été déposée au mois de juillet 2016 par Luc Bétournay ;

Considérant que la demande vise la construction d'un bâtiment accessoire ;

Considérant que le projet affecté par la demande est assujéti au PIIA Pourtour des lacs 412-09 ;

Considérant que les membres du CCU estiment que le projet respecte les objectifs et les critères du PIIA Pourtour des Lacs 412-09 ;

Il est proposé par Monsieur Charles-Auguste Côté et résolu à l'unanimité d'accepter la demande telle que présentée dans les documents par Luc Bétournay.

205-08-2016 **7.1.4 Demande du 3615-64-7979**

Considérant qu'une demande PIIA-2016-15 accompagnée de documents a été déposée au mois d'août 2016 par Stéphanie Russell pour la Municipalité de Val-des-Lacs ;

Considérant que la demande vise l'implantation d'une affiche ;

ASSEMBLÉE ORDINAIRE

23 août 2016

Considérant que le projet affecté par la demande est assujéti au PIIA affichage 372-02 ;

Considérant que les membres du CCU estiment que le projet respecte les objectifs et les critères du PIIA affichage 372-02 ;

Il est proposé par monsieur Charles-Auguste Côté et résolu à l'unanimité d'accepter la demande telle que présentée dans les documents déposés par Stéphanie Russell.

206-08-2016

7.1.5 Demande 86, chemin Gareau

Considérant qu'une demande PIIA-2016-16 accompagnée de documents a été déposée au mois d'août 2016 par Jean-Michel Montaruli ;

Considérant que la demande vise la rénovation d'un bâtiment accessoire ;

Considérant que le projet affecté par la demande est assujéti au PIIA Pourtour des lacs 412-09 ;

Considérant que les membres du CCU estiment que le projet respecte les objectifs et les critères du PIIA Pourtour des Lacs 412-09 ;

Il est proposé par Charles-Auguste Côté, conseiller et résolu à l'unanimité d'accepter la demande telle que présentée dans les documents déposés par Jean-Michel Montaruli.

7.2 Dérogation mineure

207-08-2016

7.2.1 Demande chemin du 78 chemin du Faucon

Considérant qu'une demande de dérogation mineure datée du 3 août 2016 a été déposée par Luc Bétournay;

Considérant que la demande de dérogation mineure numéro DM 2016-04 est à l'effet de permettre la construction d'un garage détaché situé à 3.05 m en marge de recul avant alors que l'article 42 du règlement 367-02 prescrit que toute implantation d'un bâtiment, d'une affectation au sol, d'une structure ou de tout autre aménagement doit satisfaire aux exigences générales du règlement et à celles de la Grille des spécifications intitulée USAGES ET NORMES PAR ZONE pour la zone d'application alors que la propriété est située dans la zone RR-2 où la marge de recul applicable est de 10 m.

Considérant que la demande de dérogation mineure ne semble pas porter atteinte à la jouissance des droits de propriété des propriétaires des immeubles voisins ;

Considérant que la demande de dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme ;

Considérant que refuser de permettre la construction d'un garage détaché situé à 3.05 m en marge de recul avant aurait pour effet de créer un préjudice sérieux au propriétaire ;

ASSEMBLÉE ORDINAIRE

23 août 2016

Considérant les recommandations favorables du Comité consultatif d'urbanisme ;

Considérant la consultation publique à la présente assemblée ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Charles-Auguste Côté et résolu à l'unanimité de permettre la construction d'un garage détaché situé à 3.05 m en marge de recul avant.

208-08-2016

7.2.2 Demande du 17 chemin Colibri

Considérant qu'une demande de dérogation mineure datée du 2 août 2016 a été déposée par Daniel Desrochers;

Considérant que la demande de dérogation mineure numéro DM 2016-05 est à l'effet de conformer l'implantation d'un bâtiment principal à 1.16 m en marge de recul latéral alors que l'article 42 du règlement 367-02 prescrit que toute implantation d'un bâtiment, d'une affectation au sol, d'une structure ou de tout autre aménagement doit satisfaire aux exigences générales du règlement et à celles de la Grille des spécifications intitulée USAGES ET NORMES PAR ZONE pour la zone d'application alors que la propriété est située dans la zone RR-2 où la marge de recul applicable est de 5 m ;

Considérant que la demande de dérogation mineure ne semble pas porter atteinte à la jouissance des droits de propriété des propriétaires des immeubles voisins ;

Considérant que la demande de dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme ;

Considérant que refuser de conformer l'implantation d'un bâtiment principal à 1.16 m en marge de recul latéral aurait pour effet de créer un préjudice sérieux au propriétaire ;

Considérant les recommandations favorables du Comité consultatif d'urbanisme ;

Considérant la consultation publique à la présente assemblée ;

Il est proposé par monsieur Charles-Auguste Côté, conseiller résolu à l'unanimité de conformer l'implantation d'un bâtiment principal à 1.16 m en marge de recul latéral.

7.3 Accès au lac Quenouille

209-08-2016

7.3.1 Dossier du 338 chemin du Lac-du-Rocher

Il est proposé par monsieur Sylvain Gauthier, conseiller et résolu à l'unanimité de donner un délai jusqu'au 30 novembre 2016 au propriétaire du 338 chemin du Lac-du-Rocher pour se conformer à la réglementation concernant ses installations septiques.

ASSEMBLÉE ORDINAIRE
23 août 2016

210-08-2016

7.3.2 40 chemin Autoré.

Considérant la résolution 09-01-2014;

Considérant l'avis émis par notre procureur transmis par huissier;

Considérant l'inaction du propriétaire;

Considérant l'article 25.1 de la loi sur les compétences municipales;

Il est proposé par monsieur Marc Gravel, conseiller et résolu à l'unanimité de ratifier l'offre de Imausar Environnement en date du 2 septembre 2015 et de Excavation M. Dénommé en date du 3 juillet 2015 pour compléter l'installation septique du 40 chemin Autoré.

7.4 Procès-verbaux RITL

211-08-2016

Il est proposé par monsieur Marc Gravel, conseiller, et résolu à l'unanimité d'accepter le dépôt des procès-verbaux des séances du 13 avril 2016, du 8 juin 2016 et du 29 juin 2016.

7.5 Entente intermunicipale myriophylle

212-08-2016

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2016-07-201 de Municipalité de Lac Supérieur;

Il est proposé par monsieur Sylvain Gauthier, conseiller, et résolu à l'unanimité de participer à l'élaboration d'une entente intermunicipale pour le contrôle du myriophylle.

8.2 Bibliothèque

8.2.1 Rapport mensuel de juin

213-08-2016

Il est proposé par monsieur Charles Auguste-Côté, conseiller, et résolu à l'unanimité de procéder au dépôt du rapport des activités de la bibliothèque du mois de juillet 2016.

Période de questions

Levée de l'assemblée

214-08-2016

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est levée. Il est 21 h.

CERTIFICAT DU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

Je, soussigné, Sylvain Michaudville, secrétaire-trésorier de la Municipalité de Val-des-Lacs, certifie sous mon serment d'office, que des crédits sont disponibles pour payer toutes les dépenses autorisées dans ce procès-verbal.

Jean F. Delisle,
Maire

Sylvain Michaudville
Secrétaire-trésorier, directeur général